

Apprendre à faire « soi-même » pour réduire les déchets

Entre avril et juillet, Lorient Agglomération propose aux habitants des ateliers pratiques pour apprendre à « faire soi-même » et fabriquer des produits du quotidien, donner une seconde vie à des objets ou encore découvrir le jardinage au naturel. Les inscriptions sont ouvertes sur le site de Lorient Agglomération www.lorient-agglo.bzh

Dans le cadre de sa politique de réduction des déchets, menée avec le soutien de l'ADEME (l'Agence De l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie), Lorient Agglomération propose depuis 2021 des animations de sensibilisation baptisées Les ateliers du faire soi-même.

A partir du 16 avril, 12 nouvelles séances de mise en pratique sont programmées dans une salle dédiée située à Caudan. Au programme des rendez-vous animés par des professionnels, on peut citer notamment :

- la fabrication de produits d'hygiène et d'entretien (lessive, déodorant, shampoing solide...),
- des ateliers de couture (couvre-plat, ourlet, rajout),
- la réalisation de bijoux ou de décorations à partir de chutes de tissus, de papier ou même de chambres à air,
- des recettes de cuisine anti-gaspillage,
- des ateliers pour apprendre à réparer et entretenir son vélo...



Le programme complet est à retrouver sur le site de Lorient Agglomération www.lorient-agglo.bzh (rubrique Services/Animations grand public).

Lorient Agglomération prend en charge 80 % du montant de chaque atelier. Une participation financière est demandée à chaque participant pour assurer les 20 % restants.

Informations pratiques

Inscription : par internet sur www.lorient-agglo.bzh (rubrique services/animations grand public) ou par téléphone au 02 90 74 71 12

Conditions d'accès : à partir de 8 ans (les mineurs doivent être accompagnés d'un adulte)

Modalités de paiement : chèque ou espèces

Contact presse Lorient Agglomération :

Myriam Breton-Robin - 02 90 74 73 68 - 06 01 19 30 08 mbretonrobin@agglo-orient.fr
<https://www.lorient-agglo.bzh/actualites/espace-presse/>

